

Décret N°2014/421 du 24 octobre 2014 portant nomination du Directeur Général Adjoint de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Le Président de la République décrète:

Article 1^{er} - M. Kendem John Forghab est, à compter de la date de signature du présent décret, nommé Directeur Général Adjoint de la Caisse Autonome d'Amortissement.

Article 2 - L'intéressé aura droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3 - Le présent décret sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais.

Yaoundé, le 24 octobre 2014
Le Président de la République,
(é) Paul BIYA